

L'an deux mil dix neuf, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08/06/2019 que la convocation avait été faite le 28/05/2019 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO, Gilles ROUGIREL, Françoise BLANPIED, Nadine COURTIER, Agnès THIEBAUT, Daniel RENGEARD, Christophe LEBLAN, Michel THOMAS, Raynal ROYER, Michel DEGOUTIN, Alain HUGUET, JM BALTZINGER, Lysiane DEGOUTIN, Robert LECLERC  
Absents : Alex NICOLAS (proc à N. Courtier), Véronique LALLEMAND, Véronique RONAT (proc à R Royer), Isabelle BLONDEY (proc à D Rengeard)

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. ROUGIREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion**

Abstention de Lysiane DEGOUTIN et Jean Marie BALTZINGER, absents à cette réunion

**1) Composition CODECOM Côtes de Meuse Woëvre**

Considérant l'article L5211-6-1 du CGCT relatif au nombre et à la répartition des sièges au sein des conseils communautaires,

La Communauté de Communes souhaite privilégier un d'accord local comptant 43 délégués plutôt que 40 délégués pour la représentation de droit commun

Il est rappelé que c'est au conseil municipaux de valider ce choix *par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.*

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte l'accord local proposé tel qu'il est défini dans le tableau ci-après.

Nom de la commune	Population municipale	Accord local à 43
Vigneulles	1572	9
Geville	623	3
St Maurice	370	2
Apremont-la-fôret	398	2
Buxières	287	2

Lamorville	286	2
Broussey-Raulecourt	278	2
Lachaussée	270	2
Nonsard	212	2
Rambucourt	192	2
Heudicourt	168	1
Jonville	149	1
Fréméreville	145	1
Saint-Julien	143	1
Beney	133	1
Bouconville	111	1
Chaillon	111	1
Xivray-Marvoisin	98	1
Valbois	91	1
Montsec	84	1
Loupmont	77	1
Girauvoisin	73	1
Richecourt	60	1
Varneville	54	1
Lahayville	26	1
	6011	43

Adopté à l'unanimité.

## **2) Assistance Technique du Département en matière de gestion patrimoniale de la voirie et des ouvrages d'art**

Après avoir pris connaissance des prestations d'assistance susceptibles d'être apportées par le Département en matière de gestion de la voirie communale et des ouvrages d'art,

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter l'assistance technique du Département de la Meuse pour la gestion patrimoniale de la voirie et des ouvrages d'art, conformément à l'article L.3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales pour le prix de 892.80 € / an,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

## **Assistance Technique du Département pour la mise en œuvre d'un projet**

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de voirie (programme 2019).

Après délibération, le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les démarches adéquates pour :

- Recruter un prestataire conformément aux règles de la commande publique
- Solliciter l'assistance technique du Département de la Meuse pour le recrutement de ce prestataire conformément à l'article L3232-1-1 du CGCT pour un montant de 1792.80 €
- Autorise le Maire à signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

## **3) Maison de la voute – Demande de subvention**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de sauvegarde de la Maison de la Voûte à Hattonchatel vont avoir lieu. Il précise que la DRAC subventionne se projet et qu'un complément pourrait être demandé à la Région et au Département.

Après délibération, le Conseil Municipal sollicite donc une aide financière de la Région et du Département pour ces travaux de sauvegarde et autorise le Maire à leur transmettre un dossier et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

#### **4) Adhésion Eix au SIELL**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de EIX souhaite adhérer au SIELL à compter du 01/01/2020. Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette nouvelle adhésion.

Adopté à l'unanimité

#### **5) RPQS SIELL**

Le Maire présente au Conseil Municipal le RPQS 2018 du SIELL.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce document.

Adopté à l'unanimité

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il va falloir être vigilant concernant le transfert de la compétence assainissement au SIELL car les prix risquent d'augmenter. A moins d'une modification de la loi NOTRE !

#### **6) Location Jardin M. RATEAU**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. RATEAU loue un jardin communal, que le bail arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de renouveler le bail de M. RATEAU à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour 9 ans
- Fixe le loyer annuel à 20 € indexé
- Précise que les autres articles du bail sont sans changement
- Autorise le Maire à signer le bail

Adopté à l'unanimité

#### **7) Remboursement frais**

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. ROUGIREL et M. THOMAS sont allés chercher le nouveau véhicule en région parisienne et que M. ROUGIREL a avancé la somme de 109.95 € pour faire le plein de carburant du véhicule.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de rembourser 109.95 € à M. ROUGIREL.

Abstention de M. ROUGIREL

#### **8) Subvention Associations Foncières 2019**

Après délibération et conformément à ce qui a été prévu au Budget Primitif, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes aux Associations Foncières :

- Billy : 831.83 €
- Creuë : 720.95 €
- Hattonchatel : 662.69 €
- Hattonville : 1098.97 € - 180 € (avance sur travaux fossé) soit 918.97 €
- Viéville : 1484.44 €
- Vigneulles : 1201.12 €

Adopté à l'unanimité

#### **9) Adjudication Chasse Lot 2**

Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de remettre en location le lot 2 de la Chasse de Vigneulles par adjudication.

Deux propositions ont été réceptionnées. Le maire ouvre les enveloppes et communique les offres au Conseil Municipal :

- M. BERTI Vincent : 7057 €
- M. PIERLOT Lionel (Ass Chasse « La Montagne ») : 6765 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot de chasse n° 2 à M. BERTI Vincent au prix de 7057 € pour une durée de 12 ans et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

## Résiliation Chasse Lot 4

Le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire du lot n° 4 de chasse, M. PARINI n'a pas payé pour la saison 2018-2019.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de résilier le bail conformément à l'article 10.2 du cahier des charges.
- Décide de saisir la caution bancaire de M. PARINI pour le paiement du loyer impayé
- Décide de lancer en consultation pour la relocation de ce lot
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

### **10) Cession terrain pour projet méthanisation**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de M. NOEL d'installer un site de méthanisation sur la Commune. Une partie du terrain communal cadastré ZH 56 situé derrière le silo EMC2 intéresserait M. NOEL.

Vote sur l'installation d'un site de méthanisation sur Vigneulles : Pour : 10 Contre : 8

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte le principe d'une promesse de vente d'une validité de 3 ans (le temps que M. NOEL monte son projet) pour une surface de 3 ha (avec une réserve de 1 ha supplémentaire au besoin)
- Indique que l'entretien de la voirie d'accès sera à la charge de M. NOEL
- Indique que les frais d'extension des différents réseaux seront à la charge de M. NOEL
- Précise que M. NOEL devra accepter les matières premières méthanogènes communales à titre gratuit
- Fixe le prix à 20000 € l'hectare
- Précise que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de M. NOEL
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Contre : Michel DEGOUTIN

### **Questions diverses :**

- **Feux d'artifices** : Il aura lieu le 14 juillet à Billy
- **Relevé affouages** : Les relevés sont terminés, cela va de 7 stères à 23 stères !
- **Cérémonie Hattonville** : M. LECLERC demande l'autorisation de nettoyer la zone du crash de l'avion américain, car les américains vont venir en novembre fêter les 75 ans. Le Maire voit avec l'ONF
- **Maintien Service Public ONF**

Le conseil municipal réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

Pour : 10 Abstention : 3 Contre : 2

- **Consultation voirie Centre de Loisirs**

Un mail sera adressé au deux meilleures propositions très proches l'une de l'autre avec les délais d'intervention

- **Dépôt gravats** : M. LECLERC informe que des gravats ont été déposés près du ruisseau, voire dedans ! M. RENGEARD indique avoir porté plainte pour dépôt sauvage d'ordures ménagères !!!